

Conseil Municipal du	5 décembre 2016	à	18h00
N°ordre	1	Titre	Election des conseillers communautaires supplémentaires
N° identifiant	2016-0478		
Rapporteur(s)	Alain CLAEYS		
Date de la convocation			
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MMES BALLON ET LABAYE		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	48	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel BERTHIER - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. François BLANCHARD - Mme Patricia PERSICO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjoints M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Coralie BREUILLE - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILERE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux	
Absents	2	M. Georges STUPAR - M. Frédéric BOUCHAREB Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants Monsieur JEAN Yves Madame FAURY-CHARTIER Michèle Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Mandataires Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel Monsieur AIME Jules Monsieur CORONAS Patrick

Observations	Approbation des séances des 28 septembre 2015 et 27 juin 2016, celui du 9 mai 2016 est approuvé sauf par Mme FRAYSSE et M. ARFEUILERE. La délibération n° 94 a été adoptée après la n°1, la délibération 101 a été adoptée après la n° 45.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale des Services Direction Assemblées - Juridique - Documentation - Archives

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment l'article 35 ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-006 en date du 25 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne (SDCI) ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 16 juin 2016 portant création de la commune nouvelle de Beaumont-Saint-Cyr à compter du 1er janvier 2017 et en date du 19 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle de Jaunay-Marigny à compter du 1^{er} janvier 2017;

Vu les réunions du comité de pilotage des Maires du 19 mars 2016, du 28 mai 2016, du 11 juillet 2016, du 30 septembre 2016 et du 14 novembre 2016 ;

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération de Grand Poitiers, les communautés de communes du Pays Mélusin, de Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et les communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte Radegonde formeront un nouvel établissement public de coopération intercommunale. Cet établissement sera institué sous la forme d'une communauté d'agglomération.

La gouvernance du nouvel EPCI se fera selon le droit commun, conformément à l'article L5211-6-1-II à V du CGCT.

Considérant que Madame la Préfète, conformément à l'article 35-V de la loi NOTRe, prendra un arrêté de répartition des sièges après le 15 décembre 2016, afin de permettre aux collectivités de délibérer sur un éventuel accord local.

Considérant que la répartition des sièges en droit commun du futur conseil communautaire est la suivante :

Communes	Population	part de population totale	répartition proportionnelle part V	part de sièges
Poitiers	87427	46,23%	39	42,86%
Buxerolles	9974	5,27%	4	4,40%
Jaunay-Marigny	7233	3,82%	3	3,30%
Saint-Benoît	7096	3,75%	3	3,30%
Chauvigny	7086	3,75%	3	3,30%
Migné-Auxances	5906	3,12%	2	2,20%
Vouneuil-sous-Biard	5424	2,87%	2	2,20%
Chasseneuil-du-Poitou	4617	2,44%	2	2,20%
Mignaloux-Beauvoir	4069	2,15%	1	1,10%
Saint-Georges-Les-Baillargéaux	3997	2,11%	1	1,10%
Fontaine-le-Comte	3821	2,02%	1	1,10%
Montamisé	3516	1,86%	1	1,10%
Ligugé	3203	1,69%	1	1,10%
Dissay	3153	1,67%	1	1,10%
Beaumont-Saint-Cyr	2968	1,57%	2	2,20%
Lusignan	2641	1,40%	1	1,10%
Saint-Julien-L'ars	2491	1,32%	1	1,10%
Rouillé	2440	1,29%	1	1,10%
Sèvres-Anxaumont	2016	1,07%	1	1,10%
Bonnes	1748	0,92%	1	1,10%
Biard	1715	0,91%	1	1,10%
Celle-Lévescault	1334	0,71%	1	1,10%
Béruges	1332	0,70%	1	1,10%
Saint-Sauvant	1320	0,70%	1	1,10%
Jardres	1253	0,66%	1	1,10%
Coulombiers	1123	0,59%	1	1,10%

Lavoux	1123	0,59%	1	1,10%
Savigny-L'Evescault	1120	0,59%	1	1,10%
Tercé	1115	0,59%	1	1,10%
Bignoux	1043	0,55%	1	1,10%
Jazeneuil	850	0,45%	1	1,10%
Croutelle	823	0,44%	1	1,10%
La Chapelle-Moulière	662	0,35%	1	1,10%
Pouillé	632	0,33%	1	1,10%
La Puye	611	0,32%	1	1,10%
Liniers	563	0,30%	1	1,10%
Sanxay	553	0,29%	1	1,10%
Cloué	510	0,27%	1	1,10%
Curzay-sur-Vonne	438	0,23%	1	1,10%
Sainte-Radegonde	161	0,09%	1	1,10%
	189107	1,00	91	1,00

Par conséquent, la Ville de Poitiers doit désigner les élus qui siégeront au sein du futur conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017. Aujourd'hui, la commune dispose de 31 sièges. Conformément à la répartition précitée, elle sera représentée par 39 conseillers au sein de la nouvelle assemblée.

Considérant qu'il convient de désigner les conseillers communautaires qui représenteront la commune au sein de la nouvelle communauté d'agglomération créée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant que, conformément à l'article L5111-6-2 du CGCT, la désignation des conseillers communautaires doit se faire de la manière suivante :

Les conseillers communautaires sortants sont automatiquement reconduits. A cet égard, Monsieur le Maire indique que Madame RAIMBAULT-RAITIERE, conseillère municipale et communautaire depuis 2014 a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère communautaire par courrier reçu par le Président de l'EPCI en date du 18 novembre 2016. Cette démission, devenue exécutoire à réception du courrier précité, entraîne le remplacement de Madame RAIMBAULT-RAITIERE, dans les fonctions de conseiller communautaire, par Madame Peggy TOMASINI.

Les nouveaux conseillers sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes;

Aussi, après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret en rappelant que c'est un scrutin de liste à un tour dans les conditions précitées.

Les listes, déposées à l'ouverture du scrutin, sont les suivantes :

1) Liste de la majorité municipale

1 - Nicole BORDES

2 - Michel BERTHIER

3 - Coralie BREUILLÉ

4 - Christian PETIT

5 - Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT

6 - François BLANCHARD

7 - Marie-Thérèse PINTUREAU

8 - Jules AIMÉ

2) Liste Groupe les Républicains Centristes et indépendants

1- Sylvain POTHIER-LEROUX

2- Valérie FRANCHET-JUBERT

3) Liste Alliance Centriste UDI-Ecologiste

1 -Jean José MASSOL

4) Liste Osons Poitiers

1- Manon LABAYE

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Nombre de votants : 51

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de votes :

- 1) Liste de la majorité municipale : 35
- 2) Liste Groupe les Républicains Centristes et indépendants : 6
- 3) Liste Alliance Centriste UDI-Ecologiste : 3
- 4) Liste Osons Poitiers : 4

Par conséquent, le conseil municipal prend acte de ce résultat et précise que siégeront au sein de la nouvelle communauté d'agglomération les conseillers suivants :

1 - Nicole BORDES

2 - Michel BERTHIER

3 - Coralie BREUILLÉ

4 - Christian PETIT

5 - Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT

6 - François BLANCHARD

7 - Marie-Thérèse PINTUREAU

8 – Sylvain POTIER-LEROUX

POUR	47	
CONTRE	4	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	12 décembre 2016
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2016
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20161205-Imc114243-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	5.2
Nomenclature Préfecture	Fonctionnement des assemblées